



Liste des professions de santé reconnues

Les professions de la santé suivantes sont reconnues par l'IBLCE comme étant des professions conformes aux réglementations et aux normes de pratique établies par une autorité gouvernementale au niveau national, étatique ou provincial. Les titres et compétences détenu(e)s par des personnes formées dans ces professions santé reconnues varient d'un pays à l'autre. Cette liste tente de refléter les titres utilisés dans un grand nombre de pays.

Pour toute question concernant cette liste, veuillez contacter le bureau de l'IBLCE de votre pays de résidence en utilisant le formulaire figurant sur la page « Contact IBLCE » du site Internet de l'IBLCE.

- Dentiste
- Diététicien
- Sage-femme
- Infirmière
- Ergothérapeute
- Pharmacien
- Physiothérapeute
- Médecin ou docteur
- Orthophoniste ou thérapeute du langage